

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015
Siège social : Immeuble STB- 34, rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type capitalisation, l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du conseil d'administration de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

– Résultat distribuable de l'exercice	: 5.510.611,194 dinars
– Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	: 2.868.030,869 dinars
– Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 0 dinars
Sommes capitalisées	: 8.378.642,063 dinars

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 8 600 dinars, le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer Monsieur Sadok JELASSI en tant que nouvel administrateur de la SICAV, et ce, pour une durée de trois années qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Ainsi, le conseil d'administration sera constitué des membres suivants :

Administrateur	Représenté(e) par	Mandat
Mme Hanen HADJ SALAH	Elle même	2020-2022
M. Sadok JELASSI	Lui-même	2021-2023
Société Tunisienne de Banque	M. Mourad HAKIM	2020-2022
STB FINANCE	M. Karim BOUZGARROU	2020-2022
STB MANAGER	Mme Samia BEN SALAH	2020-2022
STB INVEST SICAF	Mme Emna MRAIHI	2020-2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité